



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17-12-2025 /

Dossier complet le : 09-01-2026 /

N° d'enregistrement : 010685/KK P

1 Intitulé du projet

Realisation d'un E.Leclerc Drive - Occasion (seconde main) - Location (transfert du drive existant)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CHEMILLE DISTRIBUTION

Raison sociale

CHEMILLE DISTRIBUTION

N° SIRET

47954815800027

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

NIVOT

Prénom(s)

Anthony

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est implanté sur un terrain d'assiette situé sur la commune de Chemille-en-Anjou (49120). Actuellement, la parcelle ne comporte ni construction ni végétation. Le projet s'inscrit dans un foncier d'une surface totale de 40 837 m², lequel fera l'objet d'une division ultérieure afin de constituer une nouvelle unité foncière de 9 964 m² dédiée au projet. Le projet consiste en la création d'un ensemble commercial indépendant, distinct du magasin E.Leclerc existant. Il ne s'agit pas d'une extension du magasin existant. L'accès à la parcelle s'effectuera depuis la voirie créée dans le cadre du permis d'aménager. Deux accès distincts sont prévus : un accès dédié au drive et aire de livraison, un accès destiné à la zone de stationnement. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment neuf, regroupant plusieurs activités, ainsi que la réalisation des aménagements extérieurs associés (voiries, stationnements, aires de circulation). Le projet comprend la construction d'un bâtiment unique accueillant les activités suivantes : - un service de retrait de courses de type Drive, correspondant au transfert d'un drive existant, avec 8 pistes de retrait couvertes d'une surface de 390m² ; - un espace de vente d'occasion et de seconde main d'une surface de 507m² ; - un comptoir de service de location de véhicules intégré à la

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif principal de regrouper au sein d'un même ensemble bâti trois activités complémentaires, à savoir un service de retrait de courses de type Drive, un espace de vente d'occasion et de seconde main, ainsi qu'un service de location de véhicules, tout en mutualisant les aménagements et les infrastructures associées, notamment les stationnements. Ce regroupement vise à : - optimiser l'usage du foncier, en limitant l'étalement urbain par la création d'un bâtiment unique ; - rationaliser les déplacements et les flux, grâce à une organisation claire des accès, des livraisons et des circulations internes ; - mutualiser les espaces de stationnement, afin de réduire les surfaces imperméabilisées par rapport à des implantations dissociées. Le projet intègre également des objectifs environnementaux, notamment en matière de gestion des eaux pluviales. Ainsi, la zone de stationnement sera réalisée en dalle gravillonnée ou engazonnée, et la voirie de desserte en enrobé drainant, afin de favoriser l'infiltration des eaux à la parcelle. La voirie de livraison, soumise à des contraintes techniques spécifiques, sera quant à elle réalisée en enrobé lourd imperméable. Dans une logique de performance environnementale et énergétique, la toiture de la zone de réserve sera

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé en une seule phase de travaux, pour une durée prévisionnelle d'environ 12 mois. Les travaux lourds (terrassements, voiries, gros œuvre) seront planifiés de manière à éviter la période sensible pour la faune, et notamment la période de reproduction et de nidification, généralement située entre mars et juillet. Le planning prévisionnel est le suivant : - travaux préparatoires et création voiries et stationnements - Construction du bâtiment - Création du auvent et aménagement des pistes - Raccordement des réseaux publics - réalisation des aménagements extérieurs, éclairage. L'organisation du chantier sera définie de manière à limiter les nuisances temporaires, notamment par la maîtrise des emprises de chantier, des circulations et des zones de stockage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le retrait de la marchandise et le magasin seront ouverts en journée. Les 3 activités principales seront : les clients qui viennent récupérer leurs achats au drive, les clients se rendent au magasin d'occasion/seconde main, les clients se rendent à l'accueil du service location pour louer un véhicule. Le parking sera à usages libres des clients du magasin. Une partie des places de stationnements seront balisées pour le personnel et pour les véhicules mis à la location. Le parking est accessible depuis la rue centrale du permis d'aménager. Deux accès différenciés sont mis en place pour l'aire de livraison et la zone de stationnement clientèle. Les abords seront entretenus par Chemille Distribution. Les déchets issus de l'exploitation seront stockés, les cartons d'emballage seront compactés pour limitation des volumes et espacements des enlèvements par camions.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire et Autorisation d'exploitation commerciale (dossier CDAC) au titre de l'article L.745-1, 1° du code du Commerce

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol du projet Panneaux photovoltaïque Toiture végétalisée Surface voirie VL clientele (permeable) Surface stationnement permeable Grandes dimensions du batiments Espace verts Surface imperméabilisées (voirie enrobe, cheminement piétons) Chaussee reservoir - stockage EP - dimensions Chaussee	(3647,50, m²) (1055, m²) (464, m²) (1516, m²) (945,50, m²) (47 x 89, m) (3300,50, m²) (1071,50, m²) (L28 x l5 x P1.75, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet ne constitue ni une modification ni une extension d'une installation ou d'un ouvrage existant, mais une opération nouvelle, implantée sur un terrain situé dans le périmètre de l'extension de la ZAC des Trois Routes, telle que définie par les documents d'urbanisme en vigueur et l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) associée. Cette OAP autorise l'implantation de constructions à vocation commerciale et de services (OAP en annexe). Le projet s'inscrit pleinement dans ce cadre réglementaire et respecte les orientations définies pour ce secteur. Le secteur a fait l'objet d'un permis d'aménager, portant sur l'organisation générale de l'aménagement (voiries, réseaux et découpage parcellaire). Le permis d'aménager est le PA 049 092 19 H0002 en date du 20/06/19 par l'atelier bd architecture.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I ou II.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas en zone de montagne au sens de la réglementation en vigueur.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet ne se situe ni dans un parc national, ni dans un parc naturel régional ou marin, ni dans une réserve naturelle ou une zone de conservation halieutique.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas situé dans un périmètre couvert par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet ne se situe ni dans un bien inscrit au patrimoine mondial, ni dans sa zone tampon, ni dans les abords d'un monument historique ou d'un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet se situe hors zone humide délimitée, conformément aux relevés de terrain réalisés dans le cadre du permis d'aménager. Les documents graphiques issus de ces relevés (plan de géomètre joint) confirment l'absence de zone humide sur l'emprise du projet. Une zone humide est bien délimitée mais n'est pas située sur la parcelle du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PCS de Chemille-en-Anjou. Le site du projet n'est pas concerné par les risques naturels énoncés.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	PCS de Chemille-en-Anjou.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas sur un site ou des sols pollués identifiés.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet est situe hors site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se situe a environ 11 km.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site classe et n'est pas situe a proximite immediate d'un tel site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de prelevements directs d'eau dans le milieu naturel. L'alimentation en eau potable sera assuree par le reseau public existant.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'implique pas de drainage ni de modification des masses d'eau souterraines. La gestion des eaux pluviales est prevue a la parcelle, conformément aux prescriptions reglementaires.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La topographie du terrain est plane. Les deblais et remblais generes par le projet seront limites et geres dans le cadre du chantier. Aucun desequilibre notable en materiaux n'est attendu.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	La topographie du terrain est plane. Les deblais et remblais generes par le projet seront limites et geres dans le cadre du chantier. Aucun desequilibre notable en materiaux n'est attendu.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'utilise pas de ressources naturelles du sol ou du sous-sol autres que celles strictement necessaires a la construction.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera raccorde aux reseaux publics d'alimentation en eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usees existants, dimensionnes pour accueillir l'operation.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site du projet est situe sur une parcelle actuellement artificialisee, sans habitat naturel d'interet ecologique identifie. Le projet n'entraine pas de destruction ou de fragmentation d'habitats naturels.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situe hors site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se situe a environ 11 km, excluant tout impact direct ou indirect.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'entraine pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, le site etant deja artificialise et inscrit dans un secteur d'urbanisation prevue.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site n'est pas concerne par des risques naturels ou technologiques identifies susceptibles d'etre aggraves par le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site n'est pas concerne par des risques naturels ou technologiques identifies susceptibles d'etre aggraves par le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne genere pas de risques sanitaires particuliers pour les populations riveraines ou les usagers.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet genere un trafic lie a son fonctionnement, principalement constitue de vehicules legers. Les livraisons seront assurees par un camion par jour, en dehors des heures de pointe. Ce trafic s'inscrit dans un secteur deja a vocation commerciale et reste compatible avec les capacites de la voirie existante.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Des nuisances sonores temporaires sont attendues en phase chantier. En phase d'exploitation, les nuisances sonores resteront limitees et conformes a la réglementation en vigueur pour des activités
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	En phase chantier, des nuisances sonores temporaires pourront etre generees par les engins et interventions, limitees aux horaires reglementaires. En phase d'exploitation, le bruit sera principalement lie au trafic de
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne genere pas d'emissions odorantes specifiques. Quelques phases ponctuelles pendant les travaux pourront aussi etre generatrices d'odeurs mais leur realisation sera conforme aux regles et normes en
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet ne genere pas de nuisances olfactives specifiques. Les activites prevues (drive, vente d'occasion, location) ne produisent pas d'emissions odorantes particulieres. La gestion des dechets sera
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de generer des vibrations notables.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de generer des vibrations notables.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet prevoit des dispositifs d'eclairage exterieur necessaires a la securite et au fonctionnement du site. Ceux-ci seront concus de maniere a limiter les emissions lumineuses vers l'exterieur, notamment par l'orientation
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet necessitera un eclaireage exterieur pour la securite et le fonctionnement du site (acces, stationnement, pistes drive). Cet eclaireage sera concu pour limiter les emissions vers l'exterieur : lumineuses
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de rejets significatifs dans l'air. Les incidences potentielles sont limitees, en phase travaux, aux déplacements et a l'utilisation ponctuelle d'engins, puis, en phase d'exploitation, au trafic courant lie a l'activite du site, incluant une livraison quotidienne en matinee. Compte tenu de la nature du projet et de son implantation dans un secteur deja urbanise, l'impact sur la qualite de l'air est faible.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales issues des surfaces amenees feront l'objet d'une gestion a la parcelle, avec un stockage des eaux et un rejet maitrise vers le reseau collectif.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les permeabilites mesurees ne permettent pas d'envisager une gestion par infiltration des eaux pluviales. Dans le cadre du projet un ouvrage de retention sera mis en place sous la voirie du stationnement. L'ouvrage

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les effluents, eaux usées domestiques, seront évacués traités par le réseau public d'assainissement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet génère des déchets non dangereux liés à l'activité commerciale et à la fréquentation du site. Ceux-ci seront collectés et traités via les filières classiques de gestion des déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne porte pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. Le site est situé en dehors de tout périmètre de protection ou site patrimonial remarquable et s'inscrit dans un secteur à vocation commerciale et d'activités, sans enjeu patrimonial identifié.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La parcelle est actuellement artificialisée et située dans un secteur à vocation d'activités et de commerces. Le projet s'inscrit dans la continuité des usages existants et n'entraîne pas de modification des activités humaines, notamment agricoles ou sylvicoles, ni de changement significatif de l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet identifiées au point 6.1 ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec celles d'autres projets existants ou approuvés. Le projet s'inscrit dans un secteur déjà aménagé à vocation commerciale, sans création d'impacts nouveaux susceptibles de se cumuler de manière significative.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences potentielles du projet sont strictement locales et limitées à l'emprise du site et à son environnement immédiat. Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des effets de nature transfrontière, compte tenu de sa localisation, de son échelle et de la nature des activités prévues.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet se situe sur un lot d'un permis d'aménager. Le permis d'aménagement est le PA 049 092 19 H0002 en date du 20/06/2019. Le foncier est actuellement considéré comme artificiel selon l'étude géotechnique en annexe 10. La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 donne une définition d'un sol artificialisé : « L'artificialisation est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage. ». Ainsi, la présence des terrains remaniés sur le site est une artificialisation des sols selon la définition précédente.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Compte tenu de la nature du projet et de son implantation dans un secteur déjà urbanisé et artificialisé, les effets potentiels sur l'environnement et la santé humaine sont limités. Plusieurs mesures ont toutefois été intégrées afin d'éviter ou de réduire les incidences éventuelles : - Phase travaux : organisation du chantier visant à limiter les nuisances (respect des horaires réglementaires, limitation des déplacements, entretien des engins). Les travaux seront planifiés en dehors de la période principale de reproduction de la faune, généralement comprise entre mars et juillet. - Eaux pluviales : stationnement perméables et gestion à la parcelle avec stockage des eaux et rejet maîtrisé vers le réseau collectif permettant de limiter le ruissellement et les risques associés. - Nuisances et trafic : limitation des livraisons à un camion par jour, organisation des circulations internes et éclairage extérieur conçu pour réduire les nuisances sonores et lumineuses. - Milieu naturel : le projet est situé hors zone humide délimitée et n'entraîne pas d'atteinte à des habitats naturels ou à des continuités écologiques. - Projet architectural : intégration paysagère du projet avec la plantation de 54 arbres et 19 arbustes. Au regard de ces éléments, le projet ne présente pas d'impact résiduel notable sur l'environnement ou la santé humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations presentees dans le present formulaire, le projet s'implante sur une unite fonciere deja artificialisee, situee dans un environnement a vocation commerciale et depourvue d'enjeux environnementaux majeurs. Le site est localise hors zone humide delimitée, et ne concerne aucun espace naturel protege ou sensible. Les incidences potentielles du projet ont ete analysees au regard de sa nature, de son implantation et de son fonctionnement. Celles-ci demeurent limitees, localisees et principalement liees a des nuisances temporaires en phase de travaux ou a des effets courants d'un usage commercial en phase d'exploitation. Des mesures adaptees ont ete integrees des la conception afin de limiter ces incidences, notamment en matiere de gestion des eaux pluviales a la parcelle, d'organisation du chantier, de maitrise

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BAUMANN

Prénom Michael

Qualité du signataire Architecte

À SEVREMOINE

Fait le 17-12-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)